

Note de présentation brève et synthétique – Compte administratif 2023 du PAT III Gave de Pau

Le contexte d'exécution du budget 2023

L'année 2023 a vu se poursuivre la séquence difficile que connaissent les collectivités et plus largement les différents acteurs de la vie économique et les ménages : crise sanitaire, guerres, inflation.

L'inflation, pour l'année 2023, est estimée à 5,7 %.

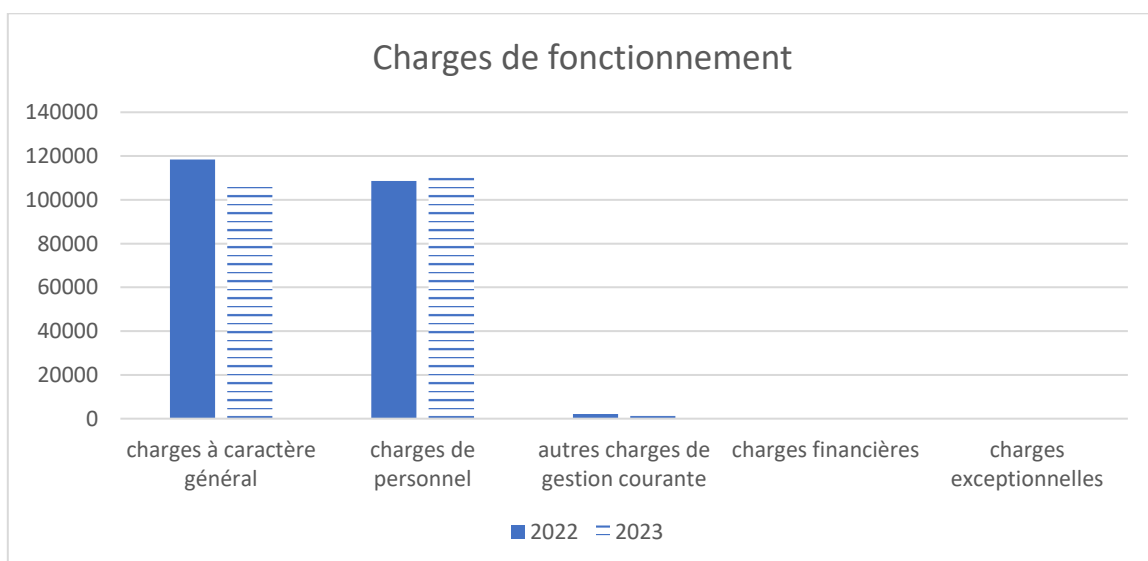
Le PAT III du Gave de Pau est un budget annexe du budget principal du SMEP de la région de Jurançon.

Le PAT est un programme d'actions mené depuis 2008 à l'échelle de 50 communes situées le long du gave de Pau dont l'objectif est de préserver la qualité de l'eau au niveau des champs captant permettant l'alimentation en eau potable.

La structure du Compte administratif 2023

La section d'exploitation

La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité.



En comparaison avec 2022, les charges à caractère général ont légèrement diminué du fait de la non-réalisation de certaines dépenses.

En effet, les dépenses liées au poste communication prévues n'ont pas été consommées en 2023 et sont reportées en 2024.

L'étude hydrogéologique, quant à elle, a été mandatée partiellement.

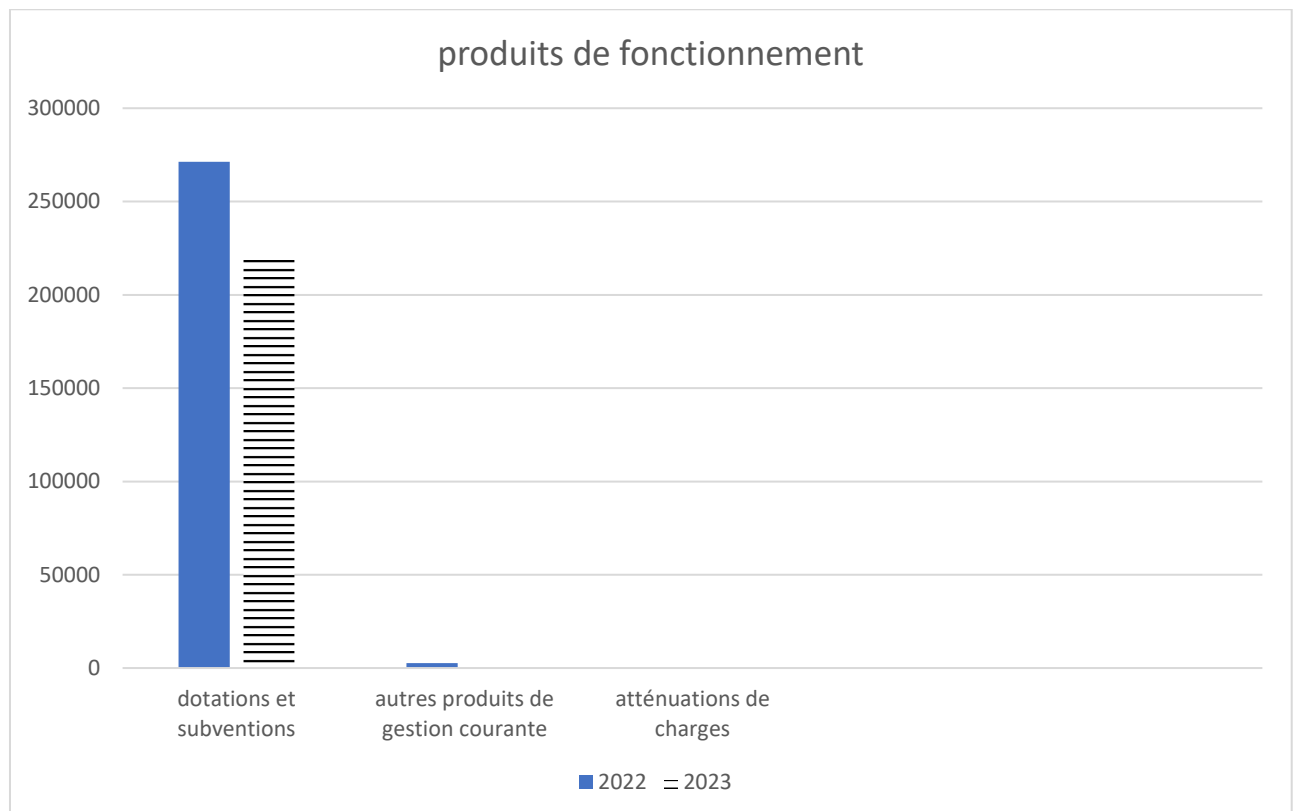
L'étude de faisabilité d'un séchoir photovoltaïque et affourage, grand projet porté par le PAT III Gave de Pau, a été entamée en 2023 et se poursuivra sur 2024.

De même, les dépenses ont été moins élevées que prévues concernant la filière bas niveau d'intrant.

Les charges de personnel ont légèrement progressé notamment en raison de la hausse du point d'indice, les avancements et des régularisations de charges sociales.

Au 31 décembre, les effectifs de la collectivité sont à 1,70 équivalent temps plein (un agent est à temps partiel). Ils sont donc stables par rapport à l'année écoulée.

Les charges brutes de personnel s'élèvent à 111 464,88 €. Il faut déduire 1 260 € de remboursements soit des charges nettes de 110 204,88 €.

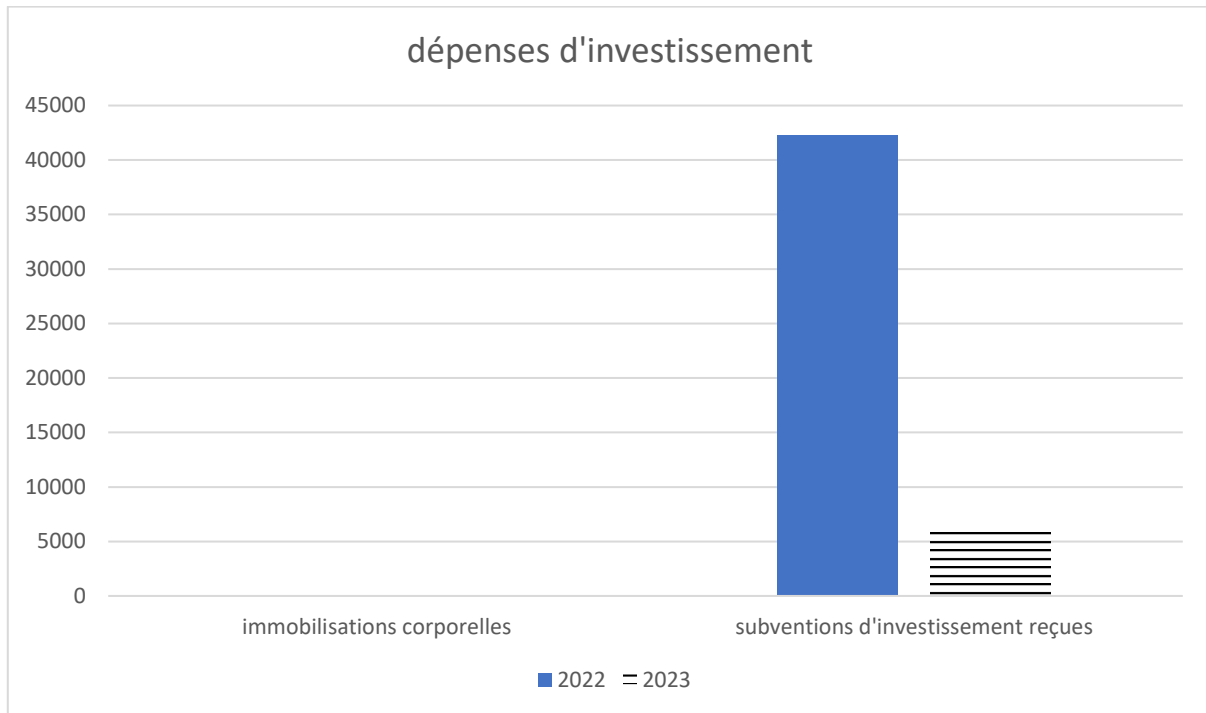


L'essentiel des recettes du PAT provient des subventions des partenaires financiers du PAT à savoir l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département des Pyrénées-Atlantiques d'une part, ainsi que de la participation des 5 collectivités ou syndicats porteur du PAT.

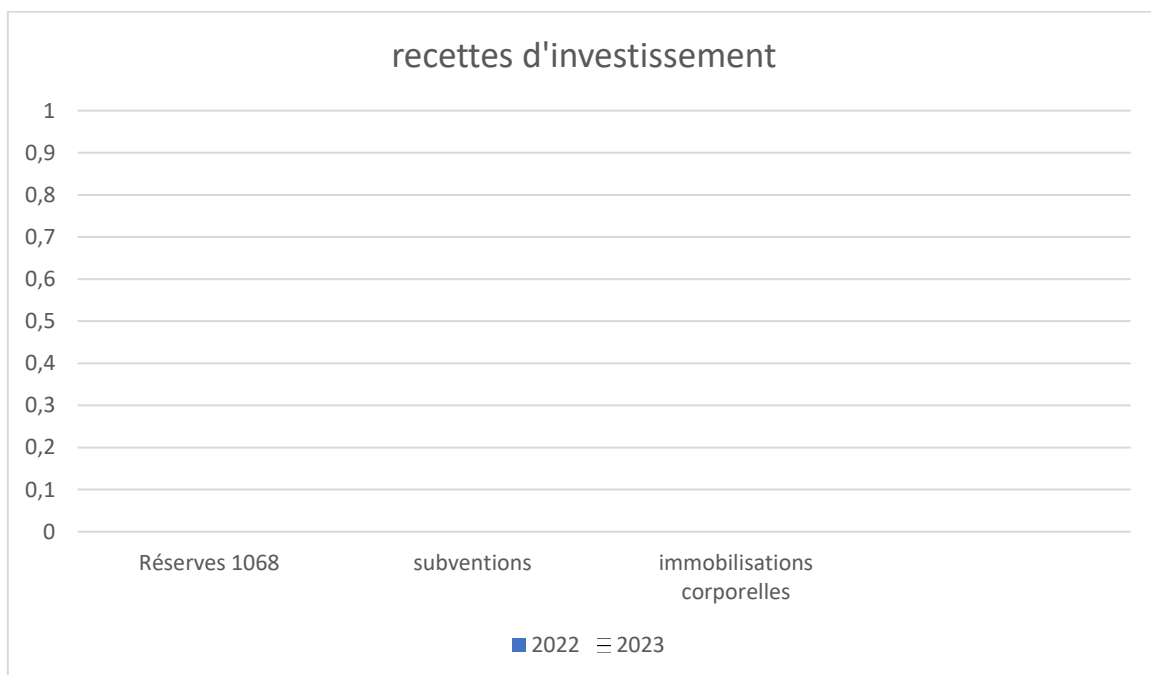
Les dotations étant liées au niveau de dépenses de fonctionnement. Le niveau de dépenses ayant diminué, les subventions correspondantes ont également diminuées.

La section d'investissement

Les dépenses réalisées en section d'investissement correspondent à des régularisations d'écritures (subventions portées à tort en section d'investissement et reversées à la section de fonctionnement).



Hormis le report de l'excédent d'investissement de l'année N-1, le Compte administratif 2023 du PAT ne comptabilise pas de recettes d'investissement.



L'endettement

Au 31/12/2023, le PAT III Gave de Pau n'avait contracté aucun emprunt.

La présentation consolidée

En plus de son budget général, le budget du PAT III est un budget annexe du budget principal du SMEP de la région de Jurançon.

Présentés de manière consolidée, les comptes administratifs des budgets de la collectivité permettent d'avoir une vision plus complète de sa situation financière.

2023	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	2 597 505,08	3 850 943,97	3 812 934,67	3 684 240,38
Budget du PAT III	222 433,00	261 696,94	5 832,00	3 430,80
TOTAL	2 819 938,08	4 112 640,91	3 818 766,67	3 687 671,18

Total des dépenses 6 638 704,14 €

Total des recettes 7 800 312,09 €

Le budget annexe du PAT a été clôturé au 31/12/2023 et intégré à compter du 01/01/2024 au budget principal du SMEP, par ventilation analytique.